



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47

Texte de la question

M Jacques Godfrain relève, dans une thèse de doctorat, que pour l'année 1978 les dépenses en RFA pour un étudiant en médecine humaine ou vétérinaire s'élevaient à 31 960 deutschemarks, pour un étudiant en lettres à 5 300 deutschemarks, pour les étudiants en mathématiques ou en sciences à 12 600 deutschemarks, pour les élèves ingénieurs à 8 010 deutschemarks et, pour les étudiants en sociologie, à 3 200 deutschemarks. Il demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports s'il peut lui communiquer les chiffres correspondants pour les étudiants français.

Texte de la réponse

Reponse. - L'interprétation des données sur les coûts d'un étudiant, et en particulier des comparaisons internationales, pose des problèmes méthodologiques délicats. En l'absence de renseignements plus précis sur l'origine des chiffres cités, il est difficile de déterminer s'il s'agit : du coût annuel constaté, ou du coût d'une scolarité type sur plusieurs années ; du coût pour l'Etat et les collectivités publiques ou du coût tous financeurs confondus. Il n'est donc pas possible de donner les chiffres correspondants pour les étudiants français. Un certain nombre d'approches ont cependant été faites sur le coût d'un étudiant. Un chiffrage a été fait en 1983 avec les hypothèses suivantes : coût tous financeurs confondus ; totalité des coûts des personnels imputés à l'enseignement ; exclusion des investissements et des bourses dans le coût. Les résultats étaient les suivants : formations universitaires (toutes disciplines confondues) : 17 000 francs ; formations d'ingénieurs : 50 000 francs ; IUT : 29 000 francs. Avec une méthodologie différente, ne prenant en compte que le financement Etat, et ne retenant que 50 p 100 des dépenses de personnel comme imputable à l'activité d'enseignement, une étude a conduit à l'échelle suivante : coût de formation de l'étudiant pour l'Etat de l'ordre de 4 000 francs pour les universités littéraires et juridiques, de l'ordre de 13 000 francs pour les universités scientifiques, de 16 000 francs pour un étudiant d'IUT, et autour de 25 000 francs pour un élève ingénieur. Ces chiffres sont à interpréter avec précaution et représentent avant tout des ordres de grandeur, cohérents dans les deux études, rapport de 1 à 3 entre étudiants littéraires et scientifiques (rapport proche de celui relevé en RFA), rapport de 1 à 2 entre universités et IUT, de 1 à 3 entre universités et écoles d'ingénieurs.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2117